

BVGer F-5661/2018 vom 9. Oktober 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-10-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-5661_2018

FR: TAF F-5661/2018 du 9 octobre 2018

IT: TAF F-5661/2018 del 9 ottobre 2018

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La requête d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis conjointement à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : Le greffier : Gregor Chatton Sylvain Félix Expédition : Destinataires : - recourants (par lettre recommandée ; annexe : un bulletin de versement) - SEM, Division Dublin, avec le dossier N (...) en retour - Service de la population et des migrations du canton du Valais (en copie)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.